

Communiqué Pour diffusion immédiate

MISE AU POINT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE VIADUC DE LA CONCORDE

(Montréal, le 13 mars 2007) - Le président de la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde, Me Pierre Marc Johnson, tient à rappeler que la prolongation du mandat de la Commission a été accordée par le gouvernement du Québec à la suite d'une demande expresse qu'il avait lui-même adressée au Premier ministre dans la première semaine de février dernier.

Le président de la Commission avait alors justifié cette demande de prolongation par la complexité des épreuves de laboratoire, des diverses simulations et des nombreuses expertises exigées dans la recherche des causes de l'effondrement du viaduc de la Concorde.

Me Johnson affirme que la Commission poursuit ses travaux selon un échéancier qu'elle s'est elle-même fixé dans le cadre de son plan de travail et qu'elle compte mener à terme son mandat, rédiger son rapport et ses recommandations en toute indépendance et sérénité.

Me Johnson tient à souligner que la Commission ne fera de commentaires sur quelque document que ce soit pouvant être mis en preuve devant elle que dans le cadre des audiences publiques qui s'amorceront à compter du 10 avril ou dans son rapport qu'elle doit remettre au gouvernement au plus tard le 15 octobre prochain.

Enfin, dans l'intérêt de la recherche de la vérité sur les causes de l'effondrement du viaduc de la Concorde, le Président de la Commission d'enquête invite toute personne estimant être en possession de documents pouvant éclairer les travaux de cette dernière de les lui transmettre dans les meilleurs délais.

- 30 -

Source : Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde

Pour information : André Sormany
HKDP communications et affaires publiques
514-395-0375
514-951-1799